



La Société d'histoire et de généalogie de Charlesbourg

Maison Éphraïm-Bédard, 7655, Chemin Samuel, Arrondissement de Charlesbourg, Québec, G1H 7H4

Tél : 418.624.7745, Courriel : shgcharlesbourg@gmail.com

Sites Web : www.societe-histoire-charlesbourg.org www.societeshistoirequebec.qc.ca

La circonscription de Charlesbourg en 9 questions

Par Jacques Carl Morin

- 1- En quelle année la circonscription électorale de Charlesbourg a-t-elle été formée ?
 - A- 1965;
 - B- 1972;
 - C- 1975;
 - D- 1980.

- 2- Incluant les élections partielles, combien de scrutins ont été tenus dans Charlesbourg depuis sa création ?
 - A- 10
 - B- 11
 - C- 12
 - D- 15

- 3- Qui a accompli le plus long mandat à titre de député de Charlesbourg ?
 - A- Marc-Yvan Côté
 - B- Jean Rochon
 - C- Denis De Belleval
 - D- Jonatan Julien

- 4- Qui a accompli le plus bref mandat comme député de Charlesbourg ?
 - A- André Harvey
 - B- Éric R. Mercier
 - C- Catherine Morissette
 - D- Denise Trudel

- 5- Parmi les députés qui ont représenté la circonscription de Charlesbourg à l'Assemblée nationale, combien ont occupé des fonctions ministérielles ?
- A- 2
 - B- 3
 - C- 4
 - D- 5
- 6- Combien de candidats défaits une première fois dans Charlesbourg ont finalement remporté la victoire ?
- A- 1
 - B- 2
 - C- 3
 - D- 4
- 7- Lors des élections générales du 3 octobre 2022, quel chef de parti avait son nom sur tous les bulletins de vote ?
- A- François Legault
 - B- Gabriel Nadeau-Dubois
 - C- Dominique Anglade
 - D- Éric Duhaime
- 8- Marc-Yvan Côté a été élu député de Charlesbourg lors d'une élection partielle en 1983 grâce à une majorité de 14 313 voix, puis réélu au scrutin de 1985 avec une majorité de 13 261 lors du scrutin de 1985. Dans les deux cas, un record encore inégalé. Quel candidat a été élu avec la plus faible majorité dans Charlesbourg ?
- A- Catherine Morissette
 - B- Denise Trudel
 - C- Éric R. Mercier
 - D- Jean Rochon
- 9- Combien de candidats ont perdu leur « dépôt » lors des élections générales du 3 octobre 2022 dans Charlesbourg ?
- A- Aucun
 - B- Deux
 - C- Quatre
 - D- Sept

RÉPONSES :

- 1- **B.** La circonscription de Charlesbourg existe depuis la refonte de la carte électorale de 1972 et a élu son premier député lors des élections générales de 1973. Elle a été détachée des circonscriptions de Chauveau et Montmorency. Ses limites ont été modifiées lors des refontes de la carte électorale de 1980, 1992, 2011 et 2017, alors que Charlesbourg a été agrandi vers le nord aux dépens de Chauveau.
- 2- **D.** 14 élections générales et une élection partielle.
- 3- **A.** Marc-Yvan Côté a représenté la circonscription de Charlesbourg 12 ans, 6 mois 14 jours. Il avait été auparavant député de la circonscription de Matane de 1973 à 1976.
- 4- **D.** Denise Trudel de la Coalition Avenir Québec a représenté la circonscription de Charlesbourg pendant 1 an, 7 mois et 3 jours, de 2012 à 2014. De son côté, Catherine Morissette de l'Action démocratique du Québec a été député de Charlesbourg pendant 1 an, 8 mois et 12 jours.
- 5- **D.** Denis De Belleval, Marc-Yvan Côté, Jean Rochon, François Blais et Jonatan Julien.
- 6- **A.** Candidat défait de l'Action démocratique du Québec au scrutin de 2003, Jonatan Julien a été élu député de Charlesbourg aux élections générales de 2018 sous l'étiquette Coalition Avenir Québec, puis réélu en 2022.
- 7- **A et D.** Le nom officiel de la C.A.Q. est **Coalition Avenir Québec - L'équipe François Legault** et le nom officiel du Parti conservateur est **Parti conservateur du Québec - Équipe Éric Duhaime** de sorte que les noms de ces deux chefs de parti étaient présents sur tous les bulletins de vote sous le nom de leur candidat respectif.
- 8- **D.** Au terme d'un dépouillement judiciaire, Jean Rochon du Parti québécois a été déclaré élu avec une majorité de 33 voix sur son adversaire libéral Denis Roy.
- 9- **A.** Jusqu'en 1981, les candidats devaient verser un « dépôt » (anglicisme pour « cautionnement ») de 200,00 \$ qui était remis aux candidats élus et à celles et ceux qui obtenaient au moins 50 % des votes de l'élu. Si le « dépôt » n'avait pas été supprimé, tous les candidats perdants au scrutin de 2022 dans Charlesbourg auraient vu leur « dépôt » confisqué. De nos jours, la signature et l'adresse d'au moins 100 électeurs inscrits sur la liste

électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite a
remplacé l'exigence du « dépôt ».